

Mr JEZRAEL Bruno
Président. Commission Apnée Codep42
Tel : 06-81-80-35-64
Mail : apnee42@loireplongee.org

A l'attention des Présidents de
clubs de la Loire affiliés à la FFESSM

Bonjour à tous,

La section Apnée du CODEP Loire organise un stage initial « **IE – INITIATEUR APNÉE** » les **23 et 24 Aout 2025 de 9h à 18h à St Chamond**.

Cette formation se déroule en plusieurs temps :

- ➔ Le stage initial se déroulera sur St Chamond (OMS et piscine) le 23 et 24 Aout 2025
Par la suite le candidat devra réaliser :
- ➔ 10 séances pratiques en milieu artificiel et / ou naturel. et 2 séances théoriques (soit 12 séances au moins) à réaliser dans les 2 ans après le stage initial
- ➔ Un examen final
 - 1er groupe : Tests physiques comportant 5 épreuves
 - 400m de nage avec PMT
 - Mannequin
 - Apnée dynamique : 3x50 départ 1'45"
 - Apnée statique et dynamique
 - Démonstration sauvetage
 - 2ème groupe : Pédagogie Pratique, Théorique et Organisationnelle

Conditions de candidature :

- Être titulaire d'une *licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité*.
- Être en possession d'un *certificat médical* de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques établi depuis **moins de 1 an**.
- Être en possession de la *carte de RIFA* (Apnée)
- Être en possession à minima de l'apnéiste piscine pour devenir IE1
- Être en possession à minima de l'apnéiste confirmé en eau Libre pour devenir IE2

Prérogatives obtenues à la validation de la formation :

- ➔ L'Initiateur-Entraîneur Apnée Niveau 2 (IE2) enseigne l'apnée. S'il est titulaire du diplôme d'Apnéiste Expert en Eau Libre, il peut demander une carte double face CMAS 1* FREEDIVING INSTRUCTOR.
- ➔ L'IE2 peut encadrer dans la limite des 20m après accord du directeur de plongée. En milieu naturel le directeur de plongée est un MEF1 à minima. En fosse le directeur de plongée est IE2 + AEEL (CMAS 1* FREEDIVING INSTRUCTOR) à minima.
- ➔ En milieu naturel et fosse l'effectif de son groupe est composé au maximum de 8 apnéistes (hors encadrement). Il peut assurer dans les limites de l'espace proche les fonctions de directeur de bassin en milieu artificiel ou de séance en milieu naturel. Il peut être certifié Guide de Randonnée Subaquatique sous condition de suivre la formation assistée en ligne sur le site de la FFESSM.
- ➔ Il valide les objectifs de séance du Pass'Apnéiste et du Pass' Plongeur Libre. Il valide les compétences des niveaux jeunes : N1 Crevette, N2 Poulpe, N3 Dauphin.
Il valide les compétences de l'Apnéiste Piscine, de l'Apnéiste Confirmé Piscine et de l'Apnéiste en Eau Libre. Il peut participer à un jury d'Initiateur Entraîneur (IE).

Dossier inscription :

Le dossier d'inscription (voir pièce jointe) devra être impérativement envoyé avant le **10/08/2025** par mail à apnee42@loireplongee.org

Coût de la formation :

1 cartes CMAS : 20 €. Le coût de la carte CMAS n'est pas comprise dans le coût de la formation et seront facturés par chaque président de club à leurs adhérents (suivant politique du club).

Formation : entre 70 et 100€/personne (suivant le nombre d'élève)

Repas : Afin d'avoir une plus grande flexibilité au niveau des horaires (formation dense). Chaque stagiaire emmènera son repas.

Attention : Le nombre de candidat est limité à 10 personnes (par ordre d'inscription)

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

M. JEZRAEL Bruno
Président de la Commission Apnée Codep42